

N°85

Objet :

**VERSEMENT D'UN ACOMPTE
SUR SUBVENTION 2024 AU
SAX**

Rapporteur :

M. François DAZELLE

Date de la Séance :

19 DECEMBRE 2023

Date de la Convocation :

13 DECEMBRE 2023

Date d'affichage de la
convocation :

13 DECEMBRE 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 19 décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ et Suzanne JAUNET.

Maire-Adjoints

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI et Olivier LE GOFF.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Fatiha YAHIAOUI, Lydie AUGUIN, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT et Salim LESAGE.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Katell LANDIER	pouvoir à	Céline CHASSIN
Dominique DESMET	pouvoir à	Jacques TANGUY
Alisson ZANI	pouvoir à	Yves FUZET
Gharib NAJI	pouvoir à	François DAZELLE
Véronique LEBARBÉ	pouvoir à	Jean-François DEMAREZ
Jean-Marc JUSTINE	pouvoir à	Marc HONORE

Etaient absents :

Landry NKOUKA MILANDOU
Maeva CRUZ
Valentin GUILLAUME
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance :

Sarah SABOURIN

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 25

Membres représentés : 06

Membres absents : 04

VOTE :

UNANIMITE

CONSEIL MUNICIPAL DU 19/12/2023**N°85****OBJET : VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR SUBVENTION 2024 AU SAX****Rapporteur : M. François DAZELLE**

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M57,
VU la demande d'acompte sur subvention au titre de l'exercice 2024 présentée par le SAX,
VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 08/12/2023

Considérant que le budget principal de la commune en 2024 sera voté début avril,
Considérant que le SAX a besoin de disposer d'un acompte sur la subvention allouée pour disposer de trésorerie,
Considérant qu'il revient au Conseil Municipal d'autoriser M. Le Maire à verser un acompte sur subvention au profit de l'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial d'Achères LE SAX,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : ACCORDE le versement un acompte sur subvention au profit de l'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial d'Achères LE SAX ayant son siège sis à Achères (78260), 2 rue des Champs, d'un montant de TROIS CENT MILLE EUROS (300 000 €)

ARTICLE 2 : DIT que le montant de cet acompte sera déduit du montant à verser au SAX lors du vote de la subvention annuelle 2024.

ARTICLE 3 : PRECISE que la dépense en résultant sera reprise au budget primitif 2024, au compte nature 6573642, compte fonction 311.

Fait et délibéré à Achères, le 19 décembre 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire



Marc HONORE

Délibération publiée le :

28 DEC. 2023